

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
PROCES VERBAL**

**SEANCE DU 08 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le huit juin à 20 heures 00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Yves GUERPILLON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers représentés : 0

Nombre de conseillers absents : 0

Date de convocation : 3 juin 2016

**PRESENTS :** Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, , Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Patrice POULET, Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET, Bruno MONTAGNAT, Frédéric ROSSI .

**ABSENTS :** Élisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX

**POUVOIR :** Brigitte SOYEUX à Yves GUERPILLON

**Début du Conseil à 20H00**

**Secrétaire de séance : Charlotte DUPONT**

Préalablement au conseil municipal, présentation par M. MIRABEL de GEG ENeR du projet de microcentrale hydroélectrique sur le Guiers Mort

**1. Projet de construction d'une microcentrale hydroélectrique par GEG ENeR**

Suite à la présentation du projet par M. MIRABEL, le conseil municipal décide de reporter ce point à une date ultérieure.

**2. Approbation du compte rendu du CM du 7 avril 2016**

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2016 est approuvé

**Votants : 14**

**Unanimité**

**3. Urbanisme**

Claire RENAUDIN rend compte des réunions de la commission d'urbanisme :  
des 25 Février, 31 mars et 28 avril

• **COMMISSION D'URBANISME du 25 Février 2016**

Présents : Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Olivier MOLLARET

Excusée : Claire RENAUDIN

Date Dépôt	Nom du pétitionnaire	Nature et N°	Lieu Réf parcelle	Zone POS	Risque	Nature du projet ou des pièces jointes	Observations Prescriptions AVIS
06/02/2016	ROSSET Claire	DP N°4	Baffardièrre AE N°127			Mise en accessibilité et sécurité ancien Snack-Bar Le Beauregard	RAS

08/02/2016	<b>Confort solution Energie Pour Mr GAGGIOLI Jean-Michel</b>	DP N°5	Gontière			Installations de 8 panneaux photovoltaïques 13 m Couleur bleu	RAS
09/02/2016 +	<b>ROULLET Antoine</b>	DP N°5	Les Michallets AO N°53			Pose de fenêtres huisseries à un seul battant Façades sud : 2 Façades ouest : 2 Façades Est : 2 Façades Nord : pose d'une porte fenêtre simple battant menuiserie bois	RAS
11/02/2016	<b>BRUN Sylvie</b>	DP N°7	Le Bourg AE N°113			Remplacement de toutes les fenêtres en double vitrage et changement de toutes les huisseries qui seront similaires à celles existantes actuellement	RAS
20/02/2016	<b>FOURNET Guy</b>	DP N°8	Cherlieu			Pose de deux fenêtres de toit	RAS
25/02/2016	<b>LAFABRIE Patrice</b>	DP N°9	Le Bois des Lièvres AE 408 ET 463 Lièvres			Création d'une avancée de toit sur consoles murales côté Est et Sud juste au-dessus des vitrines du restaurant L'orée du Bois	RAS Prescriptions : la couverture l'avancée de toit sera identique aux tuiles du Bâtiment Le Bois des Lièvres
20/02/2016	<b>LAPIERRE Damien</b>	PC Modificatif N° 6/2015	Majeure AM n° 132			PC Modificatif Condamnation des ouvertures de la Façade Est Condamnation porte-entrée sud est Déplacement escalier sud-est vers le sud Suppression de trois fenêtres façade Est et remplacées par <b>« 2 jours »</b> : fenêtre à chassis fixe et verre opaque Disposant de barreaux de séparation Déplacement de la micro station d'épuration	RAS

• **COMMISSION D'URBANISME du 31 MARS 2016**

Présents : Alain CLOITRE, Olivier MOLLARET, Claire RENAUDIN

Excusés : Céline BURLET, Stéphane GUSMEROLI

Date Dépôt	Nom du pétitionnaire	Nature et N°	Lieu Cadastre et N°	Zone POS	Risque	Nature du projet ou des pièces jointes	Observations Prescriptions AVIS
	<b>RIGAUD-MODELIN Régine</b>	DP N°	Le Battour AB N°285	ND		Pose de 3 fenêtres de toit	RAS
04/03/2016	<b>MAUREL Philippe</b>	DP N°	Brevardière AM N°195	NB		Demande installation d'une clôture bois végétalisée	Demande de pièces complémentaires
21/03/2016	<b>CLOITRE Alain</b>	PC N°4	Baffardière AD N°161	UBa		Construction de 3 garages attenants à maison avec	RAS

						toiture terrasse et transformation de deux fenêtre en porte-fenêtre sur façade Sud	
26/03/2016	<b>SCI BEAU SITE Catherine TSCHUMI</b>	DP N°13	Le Bourg AE N°174	UAb		Création d'un balcon sur poteau bois et console bois au mur + Création d'un escalier bois garde-corps identique aux balcons existant Et transformation d'une fenêtre en porte fenêtre	RAS
31/03/2016	<b>REFFIENNA Bernard</b>	PC N°5	Gerbetière AK N°473	NB	Bg1v	Création de deux place de stationnement ouvert - consolidation de l'ensemble par un mur de soutènement englobant trois côté et recouvert par une dalle soutenue par un pilier central	RAS
31/03/2016	<b>SOYEUX Brigitte</b>	DP N°14	La Coche AB N°53	NAC		Réfection toiture remplacement par de la tuile Alpha 10 coloris ardoisé	RAS

• **COMMISSION D'URBANISME du 28 avril 2016**

Présents : Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Olivier MOLLARET, *Claire RENAUDIN*

Excusée : Céline BURLET

Date Dépôt	Nom du pétitionnaire	Nature et N°	Lieu Cadastre et N°	Zone POS	Risque	Nature du projet ou des pièces jointes	Observations Prescriptions AVIS
09/04/2016	<b>FOURNET Guy</b>	DP N°16	Cherlieu AO N°112	NAC		Rénovation façade Ouest de la partie grange (bardage sur les parpaings)	RAS
19/04/2016	<b>ASSOCIATION LA CARTUSIENNE</b>	DP N°16	Le Plan de Ville AE 453-519-520-521	UBa		Suppression d'un abri de jardin en tôle et reconstruction d'un abri bois même dimension 12.75 m2	Demande de pièces complémentaires
16/04/2016	<b>POUSSEREAU Pascal</b>	DP N°17	Baffardière AD N°125-353	ND	Bg1v	Aménagement d'une pièces (20M2) et création d'une ouverture Réfection d'un appentis toiture en tuiles arboises noires Remplacement du bardage existant	Demande de pièces complémentaires
16/04/2016	<b>PAGE Catherine</b>	CUb N°11	Mourinas AK N°458	NB	Bg1v	Vente du terrain (4818m2) pour construction maisons	Consultations
23/04/2016	<b>ETIENNE Christian</b>	DP N°18	Les Michallets AK N°270-271	NB	Bg1v	Déplacement sur une autre parcelle d'un garage de 15 m2 existant	Demande de pièces complémentaires
23/04/2016	<b>GERENTE-LAPIERRE Olivier</b>	DP N°19	Les Egaux AN N°508-372	NAC		Réfection toiture remplacement couverture fibro	RAS

						existant par de la tuile Arboise écaille chevreuse Pose d'un velux 1.20x 0.80 Côté Ouest	
09/04/2016	ROLLIN Etienne	PC N°12	Mollard-Bellet	NAC	bBv	Extension maison d'habitation (87 m2) (dossier étudié Com Urba	Pièces complémentaires Pose de deux fenêtres de toit en remplacement des deux lucarnes RAS
26/04/2016	MAUREL Philippe	DP N°12	Brevardière AM N° 195	NB		Construction clôture bois végétalisée	Demande Pièces complémentaires
28/04/2016	MONIN Antoine	PC N°06	Manissola AD N°359	UBa	Bg1,v	Construction d'un chalet 123 m2	Demande de pièces complémentaires

#### 4. Finances

##### a. Compte rendu des décisions financières prises par le maire dans le cadre de sa délégation

Le maire rend compte des décisions financières prises dans le cadre de sa délégation consentie :

Date de la signature	Budget et Opération	OBJET
08/04/2016	Principal 62- Groupe Scolaire St Hugues	Avenant 1 – lot 1 Terrassement-Maçonnerie– R.T.M – 1 425.60€ TTC
08/04/2016	Principal 62- Groupe Scolaire St Hugues	Avenant 1 – lot 3 Menuiseries Extérieures-Volets Roulants– Menuiserie PROPONNET – 8 179.00€ TTC
08/04/2016	Principal 62- Groupe Scolaire St Hugues	Avenant 1 – lot 4 Plâtrerie-Isolation– COGNE Marion – 2 716.80€ TTC
08/04/2016	Principal 62- Groupe Scolaire St Hugues	Avenant 1 – lot 5 Menuiseries Intérieures- Aménagements-Correction Acoustique– Menuiserie PROPONNET – 6 313.42€ TTC
08/04/2016	Principal 62- Groupe Scolaire St Hugues	Avenant 1 – lot 8 Chauffage-Sanitaire- Ventilation– CAPE 38 – 516.00€ TTC
08/04/2016	Principal 62- Groupe Scolaire St Hugues	Avenant 1 – lot 9 Chape Liquide– CHAPES CONCEPT – 1 680.00€ TTC

**b. Décision modificative n° 1**

Philippe BOCHARD présente au conseil municipal la décision modificative suivante au budget principal 2016 :

DESIGNATION	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 615231 Voirie		4 800.00 €		
<b>TOTAL 011 : Charges à caractère général</b>		<b>4 800.00 €</b>		
D 023 : Virement section investissement		9 600.00 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investissement</b>		<b>9 600.00 €</b>		
D 673 : Titres annulés (exerc. antér.)		100.00 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>100.00 €</b>		
R 74127 : Dot nationale de péréquation				9 700.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participation</b>				<b>9 700.00 €</b>
R 7718 : Autres produits except gestion				4 800.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>				<b>4 800.00 €</b>
<b>TOTAL section fonctionnement</b>		<b>14 500.00 €</b>		<b>14 500.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 21312-062 : Groupe scolaire de St Hugues		4 240,00 €		
D 2135-062 : Groupe scolaire de St Hugues		14 400,00 €		
D 2183-062 : Groupe scolaire de St Hugues		5 860.00 €		
<b>TOTAL D 1 : Immobilisations corporelles</b>		<b>24 500,00 €</b>		
R 021 : Virement de la section de fonct				9 600,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct</b>				<b>9 600,00 €</b>
R 1328-062 : Groupe scolaire de St Hugues				14 900,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>14 900,00 €</b>
<b>TOTAL section investissement</b>		<b>24 500,00 €</b>		<b>24 500,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>39 000.00 €</b>		<b>39 000.00 €</b>

Frédéric ROSSI se dit satisfait que la collaboration avec l'association « Les Ecureuils » ait pu aboutir. Toutefois, il se dit préoccupé de la situation financière. Il regrette que la commune ne puisse prendre en charge les équipements prévus sur le groupe scolaire sur ses fonds propres, et aurait préféré que l'argent en provenance de l'association serve à des projets pédagogiques comme une bibliothèque décentralisée, et qu'il faudrait un projet global pour l'école.

Des modifications sur l'organisation du service à l'école sont prévues sans concertation réelle avec le personnel en place, ce qui a créé un malaise au sein de l'équipe. Il demande à intégrer à cette DM une somme de 5 000 € pour réaliser le projet de bibliothèque décentralisée.

Agnès CLOITRE-DUCOGNON explique qu'une réunion avec le personnel de l'école a eu lieu et ce justement dans le but d'échanger avec les personnes concernées. Aucune décision définitive n'a été prise à ce jour.

La bibliothèque décentralisée est un projet encore en discussion, il n'est pas abandonné.

Céline BURLET regrette que cette décision modificative ait été présentée en commission finance un lundi matin à 9H. Peu de conseillers municipaux peuvent se rendre disponible à ce moment-là.

Benoit LAVAL souligne un choix budgétaire difficile.

Stéphane GUSMEROLI souhaiterait qu'il y ait plus de débats sur les projets de la commune.

Le conseil municipal passe au vote :

**Votants : 14**

**Pour : 9**

**Contre : 2 (C. BURLET ; F. ROSSI)**

**Abstentions : 3 (C. DUPONT ; B. LAVAL ; S. GUSMEROLI)**

### c. Subventions aux associations

Rapporteur : Patrice POULET

Suite à la réunion des commissions « sport » et « finances » en date du 23 Mai 2016, il est proposé au conseil municipal d'attribuer ainsi qu'il suit les subventions aux associations :

Associations	Montants
A.D.M.R.	6 000.00 €
Club des Sports	4 000.00 €
C.L.S.H. Curieux de nature	1 500.00 €
Charmant Som Gym	1 500.00 €
L'Ephémère	14 000.00 €
Pic Livres	800.00 €
Ski Nordique Chartroussin	3 000.00 €
Chartreuse Nordique	100.00€
Compagnie Entre Ciel et Terre	500.00€
FFM Escalade	153.00€
Artistes de Chartreuse	1 000.00 €
<b>Total</b>	<b>32 553.00 €</b>

Stéphane GUSMEROLI demande des explications sur le fait que, seule l'association Chartreuse Sport nature » n'a pas de subvention alors qu'elle avait déposé une demande.

Patrice POULET répond que la mairie apporte une aide matérielle à cette association puisqu'elle assure la tonte du stade de Trail. Cette aide a été valorisée pour un montant de 985 €.

Benoit LAVAL souligne que cette valorisation des aides matérielles doit alors être faite pour toutes les associations, puisque toutes bénéficient d'une aide matérielle de la mairie.

Frédéric ROSSI regrette qu'il n'y ait pas eu un vrai débat concernant l'octroi de ces subventions, les commissions s'étant réunies un lundi matin.

Stéphane GUSMEROLI propose de modifier le projet de délibération en incluant une subvention de 1 000 € pour Chartreuse Sport Nature.

Philippe BOCHARD précise qu'il n'y a pas de marge budgétaire, le reliquat de l'enveloppe représente une réserve pour la reversement de la subvention concernant le ski scolaire au foyer de fond , dont on attend de connaître le montant .

Le conseil passe au vote :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'attribuer les subventions aux associations selon le tableau de répartition ci-dessus.

**Votants : 14    Pour : 11    Abstentions : 3 (C. DUPONT ; B. LAVAL ; S. GUSMEROLI)**

### d. Tarifs de location des salles municipales

Rapporteur : Yves GUERPILLON

#### Contexte

Les salles communales régulièrement mises à disposition des usagers (personnes privées, associations, ...) ont fait l'objet d'un règlement d'utilisation validé par le conseil municipal en date du 9 décembre 2014.

L'article 6 dudit règlement précise que « les tarifs sont fixés par délibération séparée ».

Il convient donc que le conseil municipal délibère afin de fixer les tarifs de location pour ces différentes salles, d'autant que ceux-ci n'ont pas été actualisés depuis 2001 pour la salle des fêtes et 2002 pour la salle des associations, et qu'une salle hors sac s'est rajoutée début 2016 à la liste des salles mises à la location.

#### Proposition

Le maire propose au conseil municipal de déterminer ainsi qu'il suit les tarifs de location des salles municipales :

#### Salle des fêtes et salle hors sac

	½ journée ou soirée	journée
--	---------------------	---------

Résidents de la commune	100 €	150 €
Non-résidents de la commune	200 €	300 €
Chauffage	25 €	50 €

Supplément pour utilisation pendant plusieurs jours : ½ tarif par jour supplémentaire

Cautions salle : 100 € pour les réunions. / 500 € pour toute autre manifestation

Caution ménage : 80 €

### **Salle des associations et salle des arts**

½ journée	60 €
Semaine (expositions)	200 €
Chauffage	15 €/ ½ journée

Benoit LAVAL s'interroge sur la petite salle qui jouxte la cantine et qui ne fait pas partie de la liste.

Patrice POULET répond que cette salle n'est pas indépendante de l'école an ce qui concerne les sanitaires et qu'elle est donc difficile à louer. Quant à la salle de restauration scolaire, il pourrait être envisagé de la louer durant les périodes de congés scolaires.

Claire RENAUDIN est surprise de voir la salle des fêtes et la salle hors sac au même tarif, alors que la prestation est différente.

Céline BURLET explique que cette démarche vise à encourager la location de la salle hors sac plutôt que la salle des fêtes, qui coûte cher en chauffage et n'est pas toujours utilisée au niveau de sa capacité.

Charlotte DUPONT fait remarquer que la salle hors sac n'a pas toujours été ouverte au public pendant l'hiver comme annoncé.

Il convient de revoir le fonctionnement de cette salle pour la saison d'hiver prochaine.

Le conseil municipal passe au vote

### **Délibération**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- Décide de fixer les tarifs de location des salles municipales selon la proposition ci-dessus
- Décide que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

**Votants : 14**

**Unanimité**

#### **e. Modification à la délibération du 9 novembre 2015 fixant la participation de la commune au forfait saison ski nordique**

Rapporteur : Yves GUERPILLON

EXPOSE :

Le 9 Novembre 2015, le Conseil Municipal de Saint Pierre de Chartreuse a voté une délibération qui prenait en charge 70% du forfait saison de ski nordique des enfants scolarisés dans la commune et de laisser la somme de 7.80€ à la charge des parents.

Hors un courrier envoyé aux parents le 12 novembre 2015 indiquait une participation des parents de 7.50€.

PROPOSITION :

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier cette délibération et porter la participation communale du forfait saison de ski nordique des enfants scolarisés dans la commune à 71.15% soit la somme de 18.50€ et de laisser à la charge des parents 28.85% par enfant soit 7.50€.

DECISION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- de modifier la délibération du 9 novembre 2015
- de porter la participation communale du forfait saison de ski nordique des enfants scolarisés dans la commune à 71.15% soit la somme de 18.50€

- de laisser à la charge des parents 28.85% par enfant soit 7.50€.

**Votants : 14**

**Unanimité**

**f. Demande de subvention pour travaux de mise en conformité électrique du local de l'association l'Ephémère.**

Rapporteur : Philippe BOCHARD

Philippe BOCHARD rappelle au conseil municipal que l'association L'Ephémère occupe un local communal dans le bâtiment de l'ancienne Mairie.

L'installation électrique de ce local est vétuste et dangereuse.

Il propose la mise en conformité électrique de ce local, de demander une subvention à Madame la Sénatrice Eliane GIRAUD et d'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Mise en conformité électrique	2 160.00€	Dotation parlementaire 50%	1 180.00 €
Dépenses imprévues	200.00€	Autofinancement	1 180.00€
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 360.00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>2 360.00 €</b>

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré:

- Décide la réalisation des travaux de mise en conformité électrique du local communal mis à disposition de l'association l'Ephémère.
- Décide de déposer une demande d'aide auprès du ministère de l'intérieur, sur la dotation parlementaire, pour la réalisation de ces travaux, selon le plan de financement ci-dessus.

**Votants : 14**

**Unanimité**

**5. Base de loisirs de La Diat**

Rapporteur : Yves GUERPILLON

**a. Tarifs piscine, tennis et minigolf saison 2016**

Le conseil municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de la piscine municipale :

**Tarif Individuel :**

	Piscine seule	Piscine + Sauna
Entrée Adulte	4.00 €	6.00 €
Entrée -16 ans	2.50 €	4.50 €
10 entrées Adulte	35.00 €	
10 entrées - 16 ans	18.00 €	

Les cartes de 10 entrées sont à utiliser dans la saison, et ne seront ni reprises ni échangées en cas de perte ou de vol.

La gratuité est accordée aux enfants de – de 5 ans

L'entrée sera refusée aux enfants de – de 10 ans non accompagnés et non surveillés

**Tarif Groupe :**

Sur réservation uniquement - minimum 15 personnes - Gratuité accordée à un accompagnateur pour 8 personnes.

(la séance)	1.80 € par personne
-------------	---------------------

**Horaires d'ouverture de la piscine été 2016**

Du 2 juillet au 28 Août inclus, tous les jours, de 10H00 à 18H30

## Tennis et mini-golf

Le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs du tennis et du mini-golf :

### TENNIS

Libellé	TARIFS
1 heure	7.00 €
5 heures	28.00 €
Saison adulte	45.00 €
Saison Enfant (moins de 16 ans)	30.00 €

La carte « saison » est personnelle et donne droit à un invité.

### MINI GOLF

Libellé	TARIFS
Partie Adulte	4.50 €
Partie Enfant (moins de 16 ans)	3.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les tarifs de l'Espace de Loisirs La Diat 2016.  
(C. BURLET, A. CLOITRE DUCOGNON et F. ROSSI étant sortis de la salle)

**Votants : 11**

**Unanimité**

#### **b. Ajustement du loyer pour le minibar – été 2016**

Rapporteur : Yves GUERPILLON

#### **Contexte :**

En date du 4 juin 2014, le conseil municipal a validé la convention entre Mme MUZET et la commune définissant les conditions d'exploitation du minibar de La Diat pour une durée de trois saisons soit de 2014 à 2016. Le montant du loyer avait été arrêté à 1 100,00 € HT par saison. En raison de la non-ouverture du parcours dans les arbres « la forêt d'émeraude » pendant la saison 2016, l'activité de la base de loisirs s'en trouve restreinte aux deux mois d'ouverture de la piscine municipale.

#### **Proposition :**

En conséquence, le maire propose au conseil municipal de baisser le loyer du minibar de La Diat de moitié pour la saison 2016, soit 550 € HT.

#### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- Décide de réduire le loyer du minibar de La Diat à 550 € HT pour la saison 2016.
- Autorise le maire à signer l'avenant au contrat correspondant.

**Votants : 14**

**Unanimité**

#### **6. Enfance – jeunesse**

Rapporteur : Yves GUERPILLON

##### **a. Convention d'affiliation au pack loisirs du conseil départemental**

### **Contexte**

Le conseil départemental a décidé d'améliorer l'accès des jeunes au sport et à la culture en élargissant le choix des activités et achats du « chéquier jeune Isère ». Celui-ci devient « le pack loisirs » à partir de la rentrée 2016. Ainsi, le « pass'sport découverte remplace les chèques « manifestation sportive » et « découverte sportive », et « le pass'culture découverte » remplace les chèques « cinéma », « livre », « manifestation culturelle » et « patrimoine ».

La commune de St Pierre de Chartreuse avait conventionné avec le conseil départemental par le passé pour le chèque « découverte sportive » concernant le ski nordique et le chèque « adhésion culturelle » concernant l'adhésion à la bibliothèque.

### **Proposition**

Le maire propose au conseil municipal de signer deux nouvelles conventions avec le Conseil Département dans le cadre du « Pack loisirs » à savoir :

Une convention Pass'sport découverte permettant aux jeunes isérois d'acquérir un forfait de ski nordique, une entrés piscine, base de loisirs, location terrain de tennis, ...)

Une convention Pass'culture découverte permettant l'adhésion à la bibliothèque municipale.

### **Délibération**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- Accepte de conventionner avec le Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre du Pack Loisirs pour le Pass'culture et le Pass'sport.
- Autorise le maire à signer les deux conventions correspondantes

**Votants : 14**

**Unanimité**

#### **b. Convention avec le Comité Isérois de RUGBY**

Rapporteur : Agnès CLOITRE DUCOGNON

### **Contexte**

Dans le cadre de ses actions en faveur du monde scolaire, le comité de l'Isère de RUGBY propose à la commune de mettre en place une action en faveur du monde scolaire, par la mise en œuvre des techniques, de la pédagogie sportive et/ou découverte du rugby, ainsi que la mise en œuvre des valeurs particulières au milieu sportif.

### **Proposition**

Il est proposé au conseil municipal de passer une convention avec le comité de l'Isère de RUGBY, afin de mettre en place une activité « découverte RUGBY » proposée aux élèves de CM1-CM2 de l'école des 4 montagnes. Cette action se déroulera le lundi entre 11H30 et 12H30, du 6 au 27 juin.

### **Délibération**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- Accepte de conventionner avec le Comité de l'Isère de RUGBY afin de mettre en place une activité découverte du RUGBY à l'école des 4 montagnes durant le mois de juin.
- Autorise le maire à signer la convention correspondante.

**Votants : 14**

**Unanimité**

#### **7. AD'AP – demande de prorogation de délai**

Rapporteur : Yves GUERPILLON

**EXPOSE :** Dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité sur la commune de Saint Pierre de Chartreuse, la commune aurait dû déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015. Or, le budget de l'année 2015 ne nous permettait pas de lancer les études nécessaires à la réalisation de cet Ad'AP. D'autre part, deux décrets ont permis de faire évoluer les normes pour plus de lisibilité et de simplicité de mise en œuvre. Des mesures effectives depuis janvier 2016. Nous envisageons donc de lancer cette étude dans le courant de l'année 2016 afin de l'obtenir pour le printemps 2017.

Cet agenda d'accessibilité programmée permettra de mettre en place un programme de travaux sur les bâtiments communaux.

**PROPOSITION :** Le maire propose au conseil municipal de demander une prorogation de délai pour déposer un agenda d'accessibilité programmée de 18 mois à compter du 27 septembre 2015 soit jusqu'au 27 mars 2017.

**DECISION :** Après avoir délibéré, le conseil municipal:

- Décide de demander une prorogation du délai de réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée sur la commune de Saint Pierre de Chartreuse. Le délai supplémentaire demandé sera de 18 mois à compter du 27 septembre 2015.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Votants : 14**

**Unanimité**

#### **8. SIVG – cahier des charges pour l'acceptation et le transport des boues vers l'unité de compostage**

Rapporteur : Yves GUERPILLON

##### **Contexte :**

La commune a délégué sa compétence en matière de gestion des boues de compostage au SIVG, mais conserve néanmoins son entière compétence dans le domaine de l'épuration. Ainsi la commune en tant que maître d'ouvrage de son unité de dépollution est responsable de l'exploitation, du fonctionnement et de la maintenance de cet ouvrage.

Afin d'organiser au mieux les conditions de prise en charge et d'acceptation des boues vers l'unité de compostage des boues, un cahier des charges a été établi par le SIVG et approuvé en conseil syndical du 14 mars 2016. Ce cahier des charges reprend les points suivants :

- Les contrôles préalables à effectuer par les communes pour évaluer la qualité de leurs boues.
- Les conditions dans lesquelles le pompage des boues et le transport doivent être effectués.
- Les conditions techniques dans lesquelles la réception des boues est rendue possible.

Ce document contradictoire permettra ainsi de rappeler les conditions de fonctionnement de la station de compostage, et les obligations de chacune des parties en matière règlementaire et de sécurité.

Les communes s'engagent ainsi à informer les exploitants de leurs sites (agents, SAUR...) des pratiques à respecter et à veiller au respect des éléments énumérés dans le cahier des charges.

##### **Proposition :**

Le maire propose au conseil municipal de valider ce cahier des charges.

##### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide le cahier des charges établi par le SIVG pour l'acceptation et le transport des boues vers l'unité de compostage.
- autorise le maire à signer le document correspondant.

**Votants : 14**

**Unanimité**

#### **9. EPFL de Savoie – Signature d'un avenant aux conventions de portage foncier**

Rapporteur : Yves GUERPILLON

##### **Contexte**

La commune a signé en date du 26/01/2016 une convention d'intervention et de portage concernant deux propriétés sise à st Pierre de Chartreuse dont l'échéance est prévue le 11/09/2018.

Dans le cadre de l'instauration du 3<sup>ème</sup> PPI de l'EPFL, délibéré le 29/01/2016, il y a lieu de modifier les conditions financières du portage au moyen de l'avenant N°1 joint à la présente – Modalités de remboursement et taux de portage.

##### **Proposition**

Le maire propose au conseil municipal de valider l'avenant n° 1 – Modalités de remboursement et taux de portage pour les deux conventions de portage à savoir :

- Opération centre bourg – dossier 15-228
- Opération Foyer de ski – dossier 15-229

### **Délibération**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- Valide l'avenant n° 1 pour les deux opérations de portage avec l'EPFL de Savoie
- Autorise le maire à signer lesdits avenants.

**Votants : 14**

**Unanimité**

### **10. Commissions communales – Modification dans la composition de la commission « Social »**

Rapporteur : Yves GUERPILLON

#### **Contexte :**

En date du 14 avril 2014, le conseil communal avait arrêté la composition des différentes commissions communales facultatives, composées pour chacune d'entre elles de 6 membres du conseil municipal. Ainsi, la commission communale « Social » dédiée aux affaires scolaires, à la jeunesse, à la culture et aux personnes âgées est composée de : Frédéric ROSSI, Brigitte SOYEUX, Elisabeth GUIBERT, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, et Charlotte DUPONT.

En date du 18 avril 2016, le maire a donné une délégation de fonction à Agnès CLOITRE-DUCOGNON, conseillère municipale, concernant les affaires scolaires et la vie associative. Cette dernière ne faisant pas partie de la commission communale « Social », il convient aujourd'hui de modifier la composition de cette commission.

#### **Proposition :**

Le maire propose donc au Conseil Municipal qu'Agnès Cloitre-Ducognon fasse partie de la commission « Social » en remplacement de Bruno MONTAGNAT. Il propose par ailleurs que soit intégré à la commission, concernant les affaires scolaires, un représentant des délégués de parents d'élèves.

#### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- valide la composition de la commission « Social » ainsi :

Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Frédéric ROSSI, Brigitte SOYEUX, Elisabeth GUIBERT, Patrice POULET, Charlotte DUPONT.

- Décide qu'un représentant des délégués de parents d'élèves soit intégré aux travaux de la commission concernant les affaires scolaires.

**Votants : 14**

**Unanimité**

### **11. Informations diverses**

Le maire donne lecture au conseil d'un texte qui est annexé au présent procès-verbal

#### **Questions orales :**

- 1- Stéphane GUSMEROLI : Comment la commune prévoit-elle de réaliser sa mise à jour du schéma directeur d'assainissement ?

Réponse du maire : Un courrier conjoint entre les 17 communes de la communauté de commune a été transmis au Préfet, demandant un report de délai pour d'une part la mise à jour du réseau d'assainissement et d'autre part le dépôt du dossier loi sur l'eau, et ce jusqu'à ce que la communauté de communes prenne la compétence assainissement collectif.

Concernant St Pierre de Chartreuse, un diagnostic du réseau dans la partie centre village doit être réalisé par le cabinet NICOT dont on attend un chiffrage. Le reste du réseau étant plus récent, il ne nécessite que la mise en corrélation du plan de zonage avec le réseau actuel.

- 2- Stéphane GUSMEROLI : Peut-on avoir un point détaillé des actions en justice liant la commune de Saint Pierre de Chartreuse ou le Maire dans ses fonctions depuis le début du mandat ?

Réponse du maire : Depuis le début du mandat :

- 3 affaires en cours concernant l'urbanisme
- 6 affaires dont le jugement a été rendu (4 gagnées par la commune, 1 où la commune est condamnée à payer 1 000 €, et la dernière pour laquelle il y aura peut-être une procédure en appel).

Ces affaires faisant toute référence à des personnes privées, il est décidé de transmettre la liste écrite à Mrs Gusmeroli et Laval, et le maire leur propose de venir consulter les dossiers en mairie.

- 3- Benoit LAVAL : Pouvez-vous nous donner des détails sur les coupes de bois que vous avez ordonnées à La Diat et au Col de Porte ?

Réponse de Bruno MONTAGNAT :

A la Diat, il s'agissait d'enlever des arbres secs et malades pour des raisons de sécurité et de préservation de la forêt.

Au Col de Porte, il s'agit d'une coupe d'entretien dans une forêt qui n'avait pas été coupée depuis trop longtemps. Étant donné qu'il s'agit d'une forêt non soumise au régime forestier, la commune n'a pas d'obligation de passer par l'ONF. Le choix a été fait de faire appel à COFORET, entreprise qui fait de la gestion forestière et reconnue pour son sérieux. COFORET est aussi certifié pour la gestion durable de la forêt sur la base du référentiel PEFC. Le bois est vendu sur pied pour 40 € le m<sup>3</sup>.

La décision d'effectuer ces coupes a été prise en commission forêt.

- 4- Charlotte DUPONT : Que comptez-vous faire en 2016 pour remettre la route de Mollard-Bellet qui compte de nombreux nids de poule, dans un usage normal, particulièrement pour la saison touristique ?

Les services techniques ont entrepris de boucher les nids de poule, mais la météo peu favorable, ne favorise pas l'avancée des travaux. Si cela est possible la réfection de cette chaussée sera faite en 2017, nous sommes dans l'attente de l'octroi de la DETR pour cette opération.

**Le maire lève la séance à 23 H 40**